

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2025

Le Comité dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président de la Caisse des Ecoles.

Membres présents : M. Gil BERNARDI, Mme Frédérique CERVANTES, Mme Nathalie JANET, Mme Nicole GERBE, M. Gilles COLLIN, Mme Corinne FERRAND et Mme Myriam BINOIS.

Absents excusés : Mme Laurence TOUZE-ROUX et Mme Laëtitia SPIEGELS.

Membres invités présents : M. Florent BACCI et Mme Cathy GERBE.

Date de convocation : 12 mars 2025.

Ordre du jour :

1. Election du président de séance pour le débat et le vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU)
2. Présentation et vote du Compte Financier Unique 2024
3. Adoption du Budget Primitif 2025
4. Questions diverses

1. Election du président de séance pour le débat et le vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU)

Monsieur le président de la Caisse des Ecoles rappelle aux membres du Comité de la Caisse des Ecoles qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut assister au vote du Compte Financier Unique.

Le Comité de la Caisse des Ecoles doit donc procéder à l'élection d'un président de séance avant le débat sur le Compte Financier Unique 2024.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles élisent Madame Frédérique CERVANTES, vice-présidente du Comité de la Caisse des Ecoles, présidente de séance.

Vote : A L'UNANIMITE.

2. Adoption du Compte Financier Unique de l'année 2024

Monsieur le président dépose sur le bureau de l'assemblée le Compte Financier Unique du budget de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2024.

La balance générale du Compte Financier Unique 2024 de la Caisse des Ecoles est arrêtée comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 583 163.53 €

Recettes : 521 672.51 €

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 86 294.74 €, le résultat de clôture (exploitation) est un excédent de 24 803.72 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 36 310.17 €

Recettes : 61 621.95 €

Compte tenu du déficit reporté de 22 354.92 €, le solde (investissement) est un excédent de 2 956.86 €.

La différence entre les restes à réaliser est négative : -654 €.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est de 2 302.86 €.

Le résultat cumulé (exploitation + investissement) de l'exercice 2024 est un excédent de 27 106.58 €.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles adoptent le Compte Financier Unique 2024 de la Caisse des Ecoles.

Vote : A L'UNANIMITE.

3. Adoption du budget primitif 2025

Monsieur le président présente au Comité de la Caisse des Ecoles le budget primitif 2025.

Il indique que le vote par nature s'est effectué comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 560 000 €.

Pour la section d'investissement :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 51 956.86 €.

Monsieur le président rappelle qu'une somme importante a été inscrite au budget primitif 2025 de la Commune (350 000 € TTC) pour le remplacement des équipements de cuisine ainsi que des travaux afférents.

Il ajoute que le marché de fourniture et de pose des équipements de cuisine a récemment été conclu pour un montant total de 266 269 € TTC. Il a été notifié en date du 18 mars 2025.

Le marché de mise en conformité et raccordement des équipements nouveaux de la cuisine centrale a également été conclu pour un montant de 55 696 € TTC. Il a été notifié en date du 18 mars 2025.

Madame Cathy GERBE évoque son souhait de revalorisation salariale.

Monsieur le Président valide sa demande. Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles l'approuvent à l'unanimité.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles adoptent le projet de budget primitif 2025.

Vote : A L'UNANIMITE.

4. Contrat SIVAAD – lots complémentaires

Monsieur le président rappelle que la Caisse des Ecoles du Lavandou est membre du groupement de commandes du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers. Ce groupement permet de mutualiser les besoins et de pouvoir bénéficier d'économies d'échelle.

Monsieur le président annonce que des lots complémentaires du marché de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuit court, direct producteurs, doivent être signés.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles autorisent à l'unanimité Monsieur le président à signer les lots complémentaires susmentionnés.

Vote : A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Le Secrétaire de séance

Monsieur Gilles COLLIN



Le Président



Monsieur Gil BERNARDI

Date de publication : 17 FEV. 2026